



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_069

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
CENTRE SOCIAL LES 4 SAISONS
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Autorisation - Approbation

L'Association « Centre Social Les Quatre Saisons » prévoit en ses statuts un Conseil d'Administration composé de plusieurs collèges, et notamment d'un collège d'élus.

Ainsi, 9 Conseillers Municipaux, désignés par le Conseil Municipal, sont à nommer pour la durée du mandat.

Il nous appartient donc de procéder à la désignation des 9 collègues qui représenteront notre Assemblée, et répartis suivant le principe du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La désignation doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Il est proposé la répartition suivante :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 7 sièges

L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 sièges

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour la désignation de représentants au Conseil d'Administration du Centre Social Les 4 Saisons.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** Mme Cristiane DELESTREZ, Mme Martine DUBREU, Mme Mélanie DEZEURE, Mme Sarah FÉVRIER, M. Ahmed OURAGHI, Mme Eve ROBBE, M. Nabil YAHYA
- **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières » :** M. Jean-Jacques DERUYTER, Mme Cyrielle SENECHAL

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social les 4 Saisons.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 2 abstentions :
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Les 4 Saisons : Mme Cristiane DELESTREZ, Mme Martine DUBREU, Mme Mélanie DEZEURE, Mme Sarah FÉVRIER, M. Ahmed OURAGHI, M. Eve ROBBE, M. Nabil YAHYA, Mr Jean-Jacques DERUYTER, Mme Cyrielle SENECHAL

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS